

La RDC "invite instamment" l'UE à rappeler son représentant "dans les 48 heures"

@rib News, 27/12/2018 – Source AFP Kinshasa a enjoint jeudi l'Union européenne (UE) de rappeler dans les "48 heures" son représentant en République démocratique du Congo, en mesure de rétorsion après le maintien des sanctions européennes visant 14 personnalités congolaises, dont le candidat du pouvoir à l'élection présidentielle.

"Le gouvernement de la République démocratique du Congo invite instamment le Conseil européen à procéder impérativement dans les 48 heures au rappel de son chef de mission en République démocratique du Congo", a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Léonard She Okitundu, à trois jours des élections générales prévues dimanche. Le chef de la diplomatie congolaise s'exprimait depuis son ministère où il avait convié des diplomates occidentaux, dont le chef de mission de l'UE, le Belge Bart Ouvry. "Cette mesure sanctionne d'une part le comportement irresponsable de l'intéressé et d'autre part s'inscrit dans le cadre de la réciprocité", a insisté le ministre d'une voix tendue. Dans son propos, M. She Okitundu a évoqué "des sanctions infligées unilatéralement par le Conseil européen à d'éminentes personnalités" de la RDC. Il a rappelé qu'il avait demandé la "levée" ou la "suspension" des sanctions "jusqu'à la tenue des élections générales en RDC". "Ce plaidoyer, patiemment engagé, demeure sans effet surtout après le renouvellement desdites mesures par le Conseil européen de ce mois de décembre 2018", a-t-il déclaré. L'UE avait annoncé le 10 décembre la prolongation pour un an, jusqu'à décembre 2019, de ses sanctions visant 14 responsables du régime du président congolais Joseph Kabila accusés de violations des droits de l'homme, dont son dauphin pour la présidentielle Emmanuel Ramazani Shadary. "Le Conseil examinera à nouveau les mesures restrictives compte tenu des élections en RDC et se tient prêt à les adapter en conséquence", avait indiqué l'Union européenne. Les élections générales sont prévues dimanche en RDC après trois reports. Ces sanctions (gel d'éventuels avoirs et l'interdiction de visa) avaient été prises début 2017 quand M. Ramazani Shadary était ministre de l'Intérieur.